

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 31

Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril à dix-huit heures,
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué,
s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël
LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 02 avril 2026

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Maire
M. Adnan ARIF, M. Alexis AUVRAY, M. David BEDIN,
Mme Safiye BILIC, M. Yves BLANCHARD, M. Razali
BOULTAME, M. Jean-Clovis BOUTEILLÉ, Mme Suzy
CALABRE, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme
Simone DUFAYET, Mme Natacha EUSEBE, Mme
Marie-Paule FAUCON, Mme Jacqueline FRASCA,
M. Jean-Jacques FREJAVILLE, M. Benjamin
GABIRON, Mme Patricia JOSÉ, Mme Coralie
LARDET-ROMBEAUX, M. Bruno LE CUNFF, Mme
Pareena MASKEEN, M. Guillaume MERLET, M.
Antoine MIGALE, M. Florent NGUYEN, Mme
Catherine PERREGAUX, M. Cédric PIROT, M.
Philippe SAINTE-CROIX, Mme Gaëlle SOULIER-
SOTGIU, Mme Régine WATERLOT, M. Farid WERCK-
HACHANI, Mme Tasrine YOUSSEF, Mme Atef
ZGHAL

formant la totalité des membres en exercice

**Conseillers municipaux absents ayant donné un
pouvoir**

Mme JASON donne procuration à Mme WATERLOT
Mme FIDI donne procuration à M. LANTERI

**Monsieur David BEDIN est désigné secrétaire de
séance.**

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20260408-2-2a-04-2026-DE

Date de télétransmission : 13/04/2026

Date de réception préfecture : 13/04/2026

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 2.2a/04/2026

NOMENCLATURE ACTES :

5.6.1 Indemnités aux élus

OBJET : FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Benjamin GABIRON, adjoint au Maire chargé des ressources humaines,

VU l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif aux attributions du Conseil municipal,

VU les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales relatifs aux indemnités de fonction des élus,

VU le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 modifié relatif aux indices de la fonction publique,

VU les articles 1^{er} et 3 de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,

VU le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection du Maire et de 8 adjoints,

CONSIDERANT que la commune compte 16 288 habitants,

CONSIDERANT que, pour une commune de 10 000 à 19 999 habitants, le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 67,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

CONSIDERANT la volonté de Monsieur le Maire de la commune de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,

CONSIDERANT que, pour une commune de 10 000 à 19 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction est fixé à 28.6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

CONSIDERANT l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et au nombre théorique maximal d'adjoints,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux et du Maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi,

CONSIDERANT que 8 adjoints au Maire et 13 conseillers municipaux ont reçu délégation et qu'il convient de les indemniser,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE À L'UNANIMITE

(3 abstentions : Madame Frasca et Messieurs Auvray, Le Cunff)

ARTICLE 1 : Le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé sur la base de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique aux taux suivants :

- Indemnité de fonction du Maire à **44%**
- Indemnité de fonction du 1^{er} adjoint à **22,20 %**
- Indemnité de fonction du 2^{ème} au 8^{ème} adjoint à **17,30%**
- Indemnité de fonction des conseillers municipaux délégués à **9.25%**

ARTICLE 2 : La revalorisation suivra l'augmentation de l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale,

ARTICLE 3 : Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur Le maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**

Date exécutoire :

.....13 AVR. 2026.....

Date de notification :

.....13 AVR. 2026.....

Date de mise en ligne :

.....13 AVR. 2026.....



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MAIRE, ADJOINTS ET ET CONSEILLERS DELEGUES

FONCTION	NOM -PRENOM	TAUX APPLIQUES EN % DE L'IB TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE
Maire	LANTERI Raphaël	44,00%
1 ^{er} Adjoint	BEDIN David	22,20%
2 ^{ème} Adjointe	DUFAYET Simone	17,30%
3 ^{ème} Adjoint	BOUTEILLE Jean-Clovis	17,30%
4 ^{ème} Adjointe	SOULIER-SOTGIU Gaëlle	17,30%
5 ^{ème} Adjoint	GABIRON Benjamin	17,30%
6 ^{ème} Adjointe	LARDET-ROMBEAUX Coralie	17,30%
7 ^{ème} Adjoint	FREJAVILLE Jean-Jacques	17,30%
8 ^{ème} Adjointe	WATERLOT Régine	17,30%
Conseiller délégué	MIGALE Antoine	9,25%
Conseillère déléguée	EUSEBE Natacha	9,25%
Conseiller délégué	BOULTAME Razali	9,25%
Conseillère déléguée	YOUSSEF Tasrine	9,25%
Conseiller délégué	SAINTE-CROIX Philippe	9,25%
Conseillère déléguée	PERREGAUX Catherine	9,25%
Conseiller délégué	WERCK-HACHANI Farid	9,25%
Conseillère déléguée	BILIC Safiye	9,25%
Conseiller délégué	NGUYEN Florent	9,25%
Conseiller délégué	PIROT Cédric	9,25%
Conseiller délégué	MERLET Guillaume	9,25%
Conseiller délégué	BLANCHARD Yves	9,25%
Conseiller délégué	ARIF Adnan	9,25%

307,55%